

REUNION DU 15 juillet 2015

Date de convocation :	Le quinze juillet deux mil quinze à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
7/07/2015	
Date d'affichage : 7/07/15	
Nombre de Conseillers :	<u>Etaient présents :</u> Mr CATHERINE, Mme PERROTTE (jusqu'à 21h05), M LEJUEZ Mme LAHAYE, M LEMIERE, Mme DROUET, MARIE, Mrs TRAVERT, ROUXEL, FAUDEMÉR, Mmes MILLET, SAMSON, CATHERINE, M CHANTREUIL,
En exercice : 19	
Présents : 14 puis 13	
Votants : 17 puis 16	

Excusés : Mme ZAMPROGNO pouvoir à Mme SAMSON, Mr LARSONNEUR pouvoir à Mr LEJUEZ, Mr RACHINE, M PERROTTE pouvoir à Mme PERROTTE (jusqu'à 21h05), Mme PERROTTE pouvoir à M CATHERINE (à partir de 21h05)

Absent : Mme COUDRIER

Secrétaire : M LEJUEZ

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 9 juin 2015 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles.

Il s'avère que le procès-verbal est approuvé par l'ensemble du conseil sans modification.

01-07-15 Création d'une commune nouvelle

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion du comité de pilotage et propose de prendre une délibération de principe.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil le contexte dans lequel s'inscrit le projet de création d'une Commune Nouvelle, dont le statut a été créé par l'article 21 de la loi n°2010-1563 du 16 Décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et présente le projet de charte.

Le projet initial était pressenti à l'origine sur 9 communes Amfreville, Beuzeville la bastille, Cretteville, Etienville, Gourbesville, Houtteville, Les Moitiers en Bauplois, Picauville et Vindefontaine. Le comité de pilotage regroupe aujourd'hui les sept communes suivantes Amfreville, Cretteville, Gourbesville, Houtteville, Les Moitiers en Bauplois, Picauville et Vindefontaine qui ont décidé de poursuivre les objectifs suivants dans le cadre d'une charte :

- Fédérer les communes actuelles dans un territoire viable, cohérent et consensuel, avec un champ d'action plus vaste, donc plus efficace que celui des communes prises individuellement, tout en préservant l'identité et les spécificités de nos villages .

-Assurer dans chaque commune le maintien des services publics (mairies, lieux de cultes....) afin de garantir aux habitants un cadre de vie accueillant, sécurisant et une vie locale riche au niveau associatif.

-Renforcer la représentation du territoire et de ses habitants en pesant plus fort auprès de l'Etat, des collectivités locales et des EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE la création d'une Commune Nouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2016 sur le périmètre composé au maximum de l'ensemble des actuelles communes suivantes : Amfreville, Cretteville, Gourbesville, Houtteville, Les Moitiers en Bauplois, Picauville et Vindefontaine, voir de deux communes contigües au minimum.

DIT que, à compter de sa création et jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux, la Commune Nouvelle sera administrée par un conseil municipal constitué de l'ensemble des membres actuels des conseils municipaux des communes concernées suivant leurs dates d'adhésion

DECIDE que des communes déléguées seront créées en lieu et place de chaque commune actuelle

DECIDE l'intégration fiscale progressive pendant 12 ans à partir de janvier 2017

VALIDE la charte de création de la commune nouvelle annexée qui définit les règles de gouvernance durant la période transitoire et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à la signer.

Départ de Madame PERROTTE à 21h05 qui donne pouvoir à Monsieur CATHERINE.

02-07-15 Subventions aux associations

La Commission finances a étudié les demandes de subvention des associations et propose des nouveaux critères d'attribution pour répartir les subventions.

Critères d'attribution proposés:

- minima de 80€ aux associations dont le dynamisme est constaté au niveau local et qui produisent un bilan financier et l'ensemble des pièces réclamées par la commune.

Concernant le tableau, Madame Drouet demande les raisons de la non attribution de l'association Solidarité Aide Marais (SAM). Monsieur le Maire explique que la commission souhaitait connaître le fonctionnement exact de cette association et évoquait plutôt un lien à développer avec le CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRETE la liste suivante pour les associations bénéficiaires d'une subvention communale pour l'année 2015.

E.S.P. section Football Picauville	2 304€
La pétanque Picauvillaise	80€
Comité des Fêtes Picauville	2 400€
Subvention exceptionnelle feu d'artifice	400€
Judo-Club Picauville	896€
UCAP	250€
Subvention exceptionnelle quinzaine commerciale (sous réserve de la réception d'un projet détaillé)	300€
APOIN	1 000€
provision	1 200€
La Gabare	80€
USBSP section cyclotourisme	80€
Picauville se souvient	300€
Subventions voyages scolaires (70€/enfant/an)	500€
Patrimoine	80€
Les Randonneurs des Marais de Picauville	80€
Secours catholique Coutances (sur présentation bilan)	100€
TOTAL	10 050€

VALIDE les nouveaux critères d'attribution présentés ci-dessus

DECIDE d'inscrire à l'article 6281, la participation à l'association Lire et Faire lire d'un montant de 120€ qui intervient dorénavant sur les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

PREND une Décision Modificative n°5 comme suit

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6288 : Autres services extérieur	- 2 050€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	- 2 050€	
D6574 : Subv Fonct. person à droit privé		2 050€
TOTAL D65 : Autres charges gestion courante		2 050€

03-07-15 Proposition de réserve foncière

Dans le cadre du projet de PLUi et plus spécifiquement de l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) des Buts Dorés, la parcelle ZH15 en indivision avec la famille POISSON, et qui se situe au nord du lotissement ESAT/HLM, Monsieur le maire demande l'avis au conseil municipal sur la proposition d'achat d'une partie ou de la totalité de cette parcelle. La superficie totale est de 2ha64a96ca, la partie constructible représente environ 1/3 soit 88a32ca.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le maire de se renseigner sur le prix proposé avant de pouvoir approfondir la question.

04-07-15 Ventes d'herbe

- Suite à l'appel d'offres pour la vente d'herbe au stade Marcel Rachine, une seule offre a été reçue pour un montant de 60€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE cette proposition de Madame LEBRUMAN pour 60€

- Comme chaque année, il est proposé d'organiser une vente d'herbes aux enchères pour le marais de Gueutteville.
- 6 lots de 4ha au minimum
- vente aux enchères sur place le 27 juillet 2014 réservée aux agriculteurs Picauvillais avec une mise à prix de 75€ l'hectare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de procéder à une vente d'herbe aux enchères pour le marais de Gueutteville, réservée aux exploitants ayant leur siège sur Picauville et qui se déroulera le lundi 27 juillet à 14h à la barrière du marais.

FIXE la mise à prix à 75€ l'hectare. Le règlement devra être effectué pour le 31 août sachant que le fauchage doit être fait avant le 15 août 2015.

05-07-15 Aménagement du site Maternowski

L'association US Normandie- Mémoire et gratitude propose un aménagement définitif du site en Hommage au père Maternowski situé au village de Gueutteville, et financé en totalité par elle :

- Réalisation d'une plaque lithographiée de 1m60X0m75
- Réalisation de deux petites plaques pour le logo du 508eme PIR et pour la 82^{ième} Div Airborne
- Mise en place de petits potelets blancs d'une hauteur de 80cm et d'une chaînette pour empêcher le stationnement sur ce site

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE leur proposition d'aménagement du site de Gueutteville

06-07-15 Mise en place d'un prestataire pour le balayage de la voirie communale

Dans le cadre de la législation sur les produits phytosanitaires, nous ne pouvons plus utiliser dans les caniveaux, voiries, espaces verts ces produits. Il est proposé de mettre en place une

prestation extérieure de nettoyage de la voirie communale, pour éliminer la pousse des mauvaises herbes dans les caniveaux.

2 devis ont été reçus

VOIRIES services : 4 296,60€TTC pour 6 grands passages et 6 petits passages par an
AIT : 8 712€ 12 passages annuels dans la rue principale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de faire une expérimentation sur 3 mois (août septembre octobre), soit 2 grands passages et 1 petit

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de demander un nouveau devis à l'entreprise Voiries services.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le devis correspondant à cette expérimentation.

07-07-15 Choix de l'entreprise pour la chaudière de l'école élémentaire-Cantine

Trois devis ont été demandés pour le remplacement de la chaudière gaz de l'école élémentaire et qui alimente également la cantine pour 20%.

Le montant inscrit au budget est de 17 840€, sachant que la Communauté de Communes de la baie du Cotentin participera à hauteur de 20%.

2 devis ont été reçus :

MESNAGE à Picauville: 16 953,12€TTC – chaudière gaz Frisquet – 2 X45kw
DIADEM à Saint Lô : 15 800,59€TTC – chaudière De Dietrich – 90 kw

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT l'entreprise Mesnage pour un montant de 16 953,12€TTC, offre la mieux disante

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à signer le devis correspondant

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de demander la participation de 20% de l'achat de cet équipement à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

08-07-15 Choix de l'entreprise pour l'autolaveuse de l'école maternelle

Plusieurs devis et essais ont été effectués en présence du service en charge du ménage à l'école maternelle avec des techniques et des machines différentes.

Le Budget inscrit est de 3 750€.

LECOUFLE : 3 118,80€TTC

Couleurs de Tollens : 2 640,76€TTC

Argos : 3 600,20€TTC

Suite aux essais, la préférence s'est portée sur l'autolaveuse de la société Argos, qui a beaucoup d'avantages techniques au niveau de la batterie, de la vidange et du système de plateau d'entraînement de la machine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT l'offre la mieux disante de la société Argos pour un montant de 3 600,20€TTC

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires à son acquisition

09-07-15 Décision Modificative n°6: achat de plantes vivaces

Dans le cadre du fleurissement de la commune, la commission envisage l'achat de plantes vivaces pour les parterres et d'accroître le fleurissement de la commune par l'achat de ces plantes persistantes.

Il est demandé de mettre un budget de 1 000€ sur les 3 prochaines années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE d'inscrire la somme de 1 000€ au budget

PREND une décision modificative n°6 comme suit

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6288 : Autres services extérieur	-1 000€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	-1 000€	
D023 : Virement section investissement		1 000€
TOTAL D023 : Virement section investissement		1 000€
D2188-41: Autres agencements et aménagements de terrains		1 000€
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		1 000€
R021-41 : Autres agencements et aménagements de terrains		1 000€
TOTAL R021 : Virement de la section de fonctionnement		1 000€

10-07-15 Demande d'inscription à l'école maternelle d'une famille de la Bonneville

Une famille arrivée sur La Bonneville demande l'inscription d'un premier enfant en grande section à l'école maternelle de Picauville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (12 voix Contre, 2 voix Pour et 2 Abstentions),

REFUSE la demande d'inscription de la famille de La Bonneville à l'école publique de Picauville

11-07-15 Renouvellement du CAE pour la Directrice coordinatrice des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Il est proposé de renouveler le Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) d'Aurélie BOREL, directrice -coordinatrice des TAP, pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND un avenant n°4 pour renouveler le « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » pour une durée de 1an.

PRECISE que la durée du travail sera annualisée et maintenue à 26 heures par semaine
INDIQUE que sa rémunération est maintenue sur la base minimale du SMIC horaire + 15%, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce renouvellement

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint délégué, à signer l'avenant et toutes les pièces correspondant à ce renouvellement.

12-07-15 Contrat pour les animateurs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Dans le cadre de l'organisation de la rentrée scolaire 2015-2016 et de la fin des contrats des animateurs, il est nécessaire de prévoir à nouveau l'embauche de plusieurs animateurs pour les

Temps d'Activités Périscolaires, au vu des inscriptions reçues au 10 juillet 2015. Ces nouveaux contrats de travail à durée déterminée seront établis en application des dispositions de l'article 3-3,5° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (emploi dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement).

Ces contrats seront conclus pour une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la création de 5 postes minimum d'animateurs pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour une durée d'un an renouvelable, en application des dispositions de l'article 3-3,5°

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué du recrutement de ces animateurs

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer ces contrats et toutes les pièces nécessaires à l'embauche de ces animateurs.

13-07-15 DIA

Parcelle AB87 et 89 – 9 rue de l'Eglise

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

14-07-15-a Panne sur un agitateur anaérobie à la STEP

L'agitateur anaérobie de la station d'épuration ne fonctionne plus depuis la semaine dernière. Deux solutions s'offrent à nous, soit la réparation (toujours en attente du devis) soit son changement.

Des premiers devis ont été reçus pour le remplacement

AIT : 7 589,40€TTC

SAUR : 4 848€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la réparation de l'agitateur anaérobie, si le coût de la réparation est inférieur à la moitié du coût d'achat d'un nouvel agitateur.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le devis de réparation ou d'achat suivant les recommandations précédentes.

PRENDRA une décision modificative si l'achat est décidé

14-07-15-b Décision Modificative n°7: achat d'un gilet pare balle pour la police municipal

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'achat du gilet pare balle en investissement. Il confirme la subvention de 250€ accordée par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE de prendre une décision modificative comme suit et de recevoir la subvention de l'Etat d'un montant de 250€.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6288 : Autres services extérieur	- 754€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	- 754€	
D023 : Virement section investissement		754€
TOTAL D023 : Virement section investissement		754€
D2188-41 : Acquisition autres matériels		754€
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		754€
R021-41 : Acquisition autres matériels		754€
TOTAL R021 : Virement de la section de fonctionnement		754€

14-07-15-c Avenir Maison médicale

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec le Conseil Général de la Manche et son entretien avec Monsieur Docteur BUREAU, Président du Conseil de l'Ordre des médecins de la Manche.

Une annonce est en cours de rédaction pour la location du 3^{ème} cabinet et sera diffusée sur le site du Conseil départemental de la Manche, « entreprendre.Manche.fr ».

14-07-15-d Affaire des répartiteurs pharmaceutiques

Suite à notre courrier, les députés et sénateurs de la Manche ont bien fait remonter l'information et notre demande à Madame la Ministre, Marisol TOURAINE

14-07-15-e Interventions des Conseillers Municipaux

Madame Drouet voulait savoir si un comptage était prévu pour les camping-cars. Le week end du 14 juillet, il y a eu 4 camping-cars de stationnés. En l'absence du policier municipal, le vagmestre en aura la charge.

Madame Drouet aimerait qu'un article soit mis dans le prochain « Quoi de neuf » au sujet du stationnement interdits sur les trottoirs de la commune. Et elle déplore qu'un nombre grandissant d'automobilistes se garent sur les trottoirs. Monsieur le Maire propose qu'au retour du policier municipal, une action de prévention soit réalisée avant verbalisation systématique de tous les véhicules.

Séance levée à 23H45.